**REGLEMENT HARMONIE**

**PREAMBULE.**

L’harmonie est la référence **historique** de l’attelage.

Bien que cette épreuve ne puisse être considérée comme sportive, ou éducative, l’attelage canin ne pourrait exister sans son origine historique. A travers cette épreuve, l’attelage moderne se doit de rendre hommage à la mémoire du chien qui était utilisé comme **cheval du pauvre.**

Elle rappelle l’utilisation du chien attelé pour un emploi ancien ou pour une activité ou il était l’auxiliaire de l’homme.

**OBJET**

Cette épreuve est une épreuve **d’harmonie** entre chien-attelage et conducteur.

Le thème retenu est obligatoirement un thème où le chien a eu une utilité historique Il doit être basé sur le principe suivant "chien auxiliaire de l’homme" et faire référence au passé historique. (cf. paragraphe précédent).

Cette épreuve est obligatoire et non notée**.**

Elle n’influe pas sur le classement général du concours cependant elle est elle-même soumise à un classement à part.

**CONDITIONS**

**Attelage**

L'épreuve d'Harmonie est effectuée avec un attelage simple - double ou triple et conduit par une – 2 personnes **maximum** qui ont concouru chacune avec un attelage simple ou double.

(Cas du concurrent qui passe 2 fois en simple avec 2 chiens différents et une fois en double avec un troisième chien).

En double, l’attelage sera frontal. En triple l’attelage sera soit frontal, soit en flèche.

Lors d’un attelage de chiens en double ou en triple, aucun collier, et/:ou aucun lien ne doit **relier** les chiens au niveau des cervicales.

**Conducteur**

Le conducteur doit être titulaire d'une licence d'Attelage.

Seul le conducteur ayant participé aux épreuves d’Obstacles et/ou de régularité est autorisé à participer

et le **Seul** à être costumé.

**Charrette**

La charrette doit être décorée, (chargée d’outils et/ou d’objets d’époque) pour illustrer un vieux métier.

Le poids dans la charrette doit être raisonnable et l'ensemble de l'attelage et de l'équipement doit être au **maximum** égal au poids du chien.

Aucun animal vivant ne peut être transporté dans la Charrette : (autre chien ou animal de Basse-cour ou NAC)

Le Transport de personnes d’adultes ou d’enfants est strictement interdit.

**Chien**

Cette épreuve s’effectue avec un ou des chiens en bonne santé et en bonne forme physique.

Il est interdit de costumer ou d’accoutrer le chien. (Port de tout artifice sur le chien : chapeau bonnet lunettes foulard etc.  (Liste non limitative).

Seul le chien ayant participé aux épreuves d’Obstacles et/ou de régularité est autorisé à participer.

Le port du collier est autorisé et le chien peut être (ou pas) tenu en laisse.

Les chiens catégorisés doivent être muselés. (L’épreuve fait appel souvent à des personnalités qui sont de fait présentes dans l’enclos de présentation ainsi que de nombreuses autres personnes (photographes et vidéastes).

**ELIMINATION**

Absence de participation du conducteur et/ou du ou des chiens ayant concouru

Attitude manifeste de ne présenter aucun thème historique, soit du conducteur soit sur la charrette

Chien en mauvaise condition physique et/ou qui boite.

Poids de la Charrette et de son contenant excédant le poids du ou des chiens attelés.

Accoutrement et déguisement du Chien.

Attelage double ou triple en ligne.

Transport de Personnes : adultes ou enfants et/ou transport d’animaux vivants dans la Charrette.